

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 juin 2023

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1336)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N° 1181

présenté par

Mme Rist

à l'amendement n° 246 de M. Garot

ARTICLE 6 BIS

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« six »

le mot :

« trois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement vise à proposer une modification du dispositif afin d'établir un délai de vacance du poste de 3 mois, ce qui permettrait de mieux répondre aux réalités du terrain.